

MAIRIE D'AMPLEPUS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024
Extrait du registre des Délibérations
Délibération n°12

OBJET : PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – EXERCICE 2024

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 18

Pouvoir(s) : 6

Absent(s) : 9

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

13/12/24

Publication le :

13/12/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le dix décembre deux mille vingt-quatre, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Eric LACROIX (à Thierry THOLIN), Jean-Pierre HERRADA (à Jean-François TEIL), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Emmanuel MAETZ (à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Patricia BALMONT (à Daniel DUMONTET), Dimitri GIRARD (à Pascale CERNICCHIARO)

Le ou les membres absent(s) : Eric LACROIX, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Emmanuel MAETZ, Rémi LABROSSE, Romain COLLIER, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Vu l'avis favorable de la commission Finances, affaires générales du 02/12/2024

Par décision du 22 mai 2024 M le Maire sollicitait une subvention de 19 630.00 € au titre du produit des amendes de police 2024 auprès du Département pour la sécurisation de l'intersection entre la rue Saint Paul et la rue Saint Joseph et la mise en place d'un passage surélevé pour sécuriser et apaiser l'avenue Jean Moos ;

Dans sa séance 11 octobre 2024, la Commission permanente du Conseil départemental du Rhône a fixé la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière et a décidé d'octroyer à la Commune d'Amplepuis une subvention de 19 000.00 €.

Afin d'encaisser cette subvention, une délibération du Conseil Municipal doit être transmise au Conseil départemental s'engageant à faire réaliser lesdits travaux et acceptant cette subvention.

Le Conseil municipal :

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux,
- **ACCEPTÉ** la subvention.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations Pour copie conforme.

Amplepuis, le 10 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET



Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 069-216900068-20241210-240712-DE